

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 juin 2016
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Isabelle MAINAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité par 43 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DEPUTE-MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014

3) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour

4) INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

5) DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET ANCIENS COMBATTANTS ET D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS - MODIFICATIONS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de M. Jérôme PAYEN pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Sécurité, Prévention et Anciens Combattants et de la Commission Déplacements et Transports.

6) DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ "CARRÉ SESAME"

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 43 voix pour, de voter à main levée et désigne Mme Geneviève LACROIX, par 36 voix et 2 abstentions, pour siéger au sein du conseil de la vie sociale du foyer d'accueil médicalisé "Carré Sésame".

La candidature de M. Gilles DUREL recueille 5 voix.

7) MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'ÉLECTIONS PRIMAIRES PAR LES PARTIS POLITIQUES

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition gratuite des salles situées à l'Hôtel de Ville (salle du Conseil Municipal, salle Jean Moulin, salle 123 et salle M06) aux partis politiques demandeurs pour l'organisation d'élections primaires, sous réserve de leur disponibilité et fixe les indemnités de rémunération versées aux agents municipaux chargés de l'ouverture et la fermeture des locaux de vote, du nettoyage des locaux, de l'installation et du démontage des bureaux de vote et du gardiennage de l'Hôtel de Ville comme suit :

- la livraison et l'enlèvement du matériel : 25 € de l'heure,
- le montage et démontage des bureaux de vote : 20 € de l'heure,
- le service de gardiennage les jours d'élections des primaires des partis politiques est fixé à 100 € par jour,
- l'entretien des locaux suite aux opérations électorales est fixé à 15 € par bureau de vote ;

La charge financière correspondant à la mobilisation de personnel municipal sera remboursée par le parti politique bénéficiaire sur simple présentation par la Ville d'un récapitulatif des dépenses engagées. Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition gratuite d'urnes, d'isoloirs, de tables et de chaises aux partis politiques demandeurs pour l'organisation d'élections primaires et dit qu'en cas de détérioration du matériel, celui-ci devra être remplacé ou remboursé par le bénéficiaire du prêt. Les recettes seront imputées au budget de l'année en cours.

Adopté à la majorité, par 36 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.

8) DÉMARCHE "VILLES AMIES DES AÎNÉS"

Rapporteur : M.O. CARRET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 43 voix pour, approuve l'entrée de la Ville de Caluire et Cuire dans la Démarche "Villes Amies des Aînés", autorise Monsieur le Député-Maire à signer la lettre d'engagement et décide de l'adhésion de la Ville à l'association "Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés". Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 43 voix pour, de voter à main levée et désigne, par 39 voix pour et 4 abstentions, M. le Député-Maire en tant que représentant titulaire et Mme CARRET en tant que représentante suppléante auprès de l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

9) MISE EN ŒUVRE DES CHANTIERS ÉDUCATIFS D'ÉTÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention Ville / Fondation des Amis Jeudi-Dimanche au titre de l'exercice 2016 et autorise Monsieur le Député-Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

10) FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE - ANNÉE 2015 - CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre la Ville et la Métropole de Lyon relative au co-financement, pour l'année 2015, du poste de chef de projet politique de la Ville, porté par la commune et autorise sa signature par Monsieur le Député-Maire.

Adopté à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions.

11) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LYONNAISE ANTOINE MARTEL

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 7221 euros à l'Association Lyonnaise Antoine Martel. La dépense correspondante sera imputée au compte 422R nature 6574.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

12) STATIONNEMENT RÉSIDENT - REMBOURSEMENT PARTIEL DU MONTANT DE L'ABONNEMENT ANNUEL

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve l'intégration d'une clause de remboursement en cas de déménagement dans les dispositions relatives à l'abonnement annuel résident ainsi que le principe de transfert de la vignette en cas de changement de véhicule.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

13) ÉVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA PISCINE MUNICIPALE ISABELLE JOUFFROY

Rapporteur : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal approuve la pérennisation d'un tarif d'entrée unitaire estival pour les personnes non résidentes à Caluire et Cuire et approuve l'évolution de la grille tarifaire pour les droits d'entrées unitaires à compter du 20 juin 2016 comme suit :

A - DROITS D'ENTREE	
ENTRÉES UNITAIRES :	
Entrée public plein tarif :	
Résident :	4,20 €
Non résident (hors saison estivale) :	5,70 €
Non résident (saison estivale) :	8,50 €
Entrée public tarif réduit:	
Résident :	3,10 €
Non résident (hors saison estivale) :	4,70 €
Non résident (saison estivale) :	7,50 €

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 contre.

14) SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE

Rapporteur : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal approuve le versement d'un complément de subvention de 9 000 € à l'association sportive de Caluire. La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au compte fonction 40 nature 6574.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

15) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION AVIRON CLUB DE LYON CALUIRE

Rapporteur : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 972 € à l'association Aviron Club de Lyon Caluire. La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au compte fonction 40 nature 6745.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

16) CALUIRE MONTESSUY - ILOT OUEST - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LYON MÉTROPOLE HABITAT

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le protocole d'accord transactionnel entre Lyon Métropole Habitat et la Ville et autorise Monsieur le Député-Maire à le signer. La recette sera inscrite au budget de la Ville dès lors que les ouvrages auront été exécutés, selon le plan de compte fonction 01, nature 1328.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

17) CALUIRE MONTESSUY - ILOT OUEST - MODALITÉS DE CONCERTATION DES DIFFÉRENTS MAÎTRES D'OUVRAGE INTERVENANT SUR LE SITE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve la convention fixant les modalités de concertation des différents maîtres d'ouvrage intervenant sur l'îlot ouest de l'opération Montessuy-Pasteur et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

18) PROPRIÉTÉ 15 RUE DU CAPITAINE FERBER - ACQUISITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'acquisition par la Ville à ORNEO ou toute autre société liée qui lui serait substituée, d'environ 150 m² sur le terrain cadastré section BI n° 377 et autorise Monsieur le Député Maire à signer une promesse d'achat, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la vente. La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget, selon le plan de compte fonction 213 nature 2138.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

19) ACTIVITÉ DE GESTION DE DISTRIBUTEURS POUR LA VILLE - FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal fixe une redevance annuelle d'un taux de 15%, applicable sur l'ensemble du chiffre d'affaires hors taxe réalisé durant la période d'exploitation pour l'activité des distributeurs automatiques de boissons et snacks.

Adopté à la majorité par 39 voix pour et 4 abstentions.

20) PASSATION D'ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE - DÉSIGNATION D'UN ADJOINT REPRÉSENTANT LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur : M. LE DÉPUTÉ-MAIRE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Côme TOLLET, Premier adjoint, comme représentant de la collectivité et l'autorise à signer les actes authentiques en la forme administrative au nom de la commune.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

21) CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE - GARAGE DOUBLE 67, RUE FRANÇOIS PEISSEL

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession en l'état du garage double, constituant le lot de copropriété n° 3080, dont la Ville est propriétaire au 67 rue François Peissel, pour un montant de 23 500 € hors droits, à Monsieur Pascal BIGOT. La cession sera régularisée, par acte authentique en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans lequel Monsieur le Premier adjoint sera habilité à représenter la commune. La recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

22) CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE - PLATEAU DE BUREAUX 37, AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession en l'état des lots de copropriété n° 27 et 16 dont la Ville est propriétaire au 37 avenue du Général de Gaulle, pour un montant de 165 000 € hors droits, à Société Civile Immobilière DIDVER. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer le compromis et tous les actes relatifs à cette vente qui sera passée par Maître Stéphane ALEXANDRE, notaire à Caluire et Cuire, pour le compte de la Ville, et Maître Grégory DUTEL (S.C.P. BRONNERT - BOURBON - DUTEL) notaire à Lyon 6ème, pour le compte de l'acquéreur. La recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 abstention.

23) CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE 21 RUE ROYET - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal constate la non affectation à un service public de la propriété communale du 21 rue Royet, cadastrée section BD n° 116, prononce sa désaffectation et approuve le déclassement du domaine public de ce bien, destiné à être cédé.

Adopté à la majorité par 39 voix pour et 4 abstentions.

24) ADHÉSION AU NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENTS INTER ENTREPRISES DU PLATEAU NORD

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve le principe d'adhésion au plan d'actions proposé par l'association CAP NORD, dans le cadre d'un nouveau Plan de Déplacements Inter Entreprises ainsi que les termes de la convention. Monsieur le Député-Maire est autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

25) CONVENTION TYPE RELATIVE À L'INTERVENTION D'ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Rapporteur : G. LACROIX

Le Conseil Municipal approuve la convention type Ville / Association fixant les conditions d'intervention des associations dans le cadre des activités périscolaires et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer avec les associations volontaires, ainsi que les avenants de prolongation éventuels.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

26) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU RHÔNE POUR LE CENTRE DE LOISIRS CALUIRE JEUNES

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs sans hébergement « Caluire Jeunes » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et autorise sa signature par Monsieur le Député-Maire.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

27) RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU RHÔNE POUR LES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions d'objectifs et de financement pour les deux relais assistantes maternelles avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et autorise leur signature par Monsieur le Député-Maire.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

28) CHARTE COMMUNALE DE LA LAÏCITÉ

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve la charte communale de la laïcité à intervenir avec les associations caluirardes lors de l'attribution d'aides de toute nature dont elles seront bénéficiaires et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 2 abstentions (Mme CHIAVAZZA ne prend pas part au vote).

29) MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA SALLE DES FÊTES

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle grille tarifaire de la Salle des Fêtes qui sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2016.

	Petite salle avec cuisine (158 personnes)	Grande salle avec cuisine (410 personnes)
Semaine De 09h à 04h le lendemain	237 €	355 €
Week-End Du samedi 09h au dimanche 04h et du dimanche 10h à 20h	345 €	678 €
Week-End élargi Du vendredi 14h au dimanche 04h et du dimanche 10h à 20h	431 €	808 €
Heure supplémentaire	30 €	50 €

Adopté à la majorité par 38 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

30) CRÉATION D'EMPLOIS DIVERS DANS LES ÉCOLES - ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve la création des 180 postes dans les écoles, pour l'année scolaire 2016/2017, permettant d'assurer la surveillance des restaurants d'enfants, des études et garderies périscolaires et l'animation des ateliers éducatifs « Déclics ».

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

31) RÉMUNÉRATION DE LA SURVEILLANCE ET DE L'ANIMATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal fixe la grille de rémunération pour une mise en application à compter de la rentrée scolaire 2016/2017. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget des exercices 2016 et 2017.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

32) CRÉATIONS D'EMPLOIS ET CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal apporte au tableau des effectifs les modifications concernant les créations d'emplois et les créations d'emplois non permanents. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

Caluire et Cuire, le 21 juin 2016

Le Député-Maire,
Philippe COCHET

